

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2514**

commune (s) :

objet : Fourniture de produits de marquage et de signalisation au sol - Lot n° 1 : fourniture de peinture routière - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la Société d'applications routières (SAR)

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2514**

objet : **Fourniture de produits de marquage et de signalisation au sol - Lot n° 1 : fourniture de peinture routière - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la Société d'applications routières (SAR)**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par acte sous-seing privé en date et à effet du 1er janvier 2011 et pour une durée reconductible de 1 an, la société Signature (immatriculée au RCS n°500 564 166) a donné en location gérance à la Société d'applications routières (ex-Eurovia Gestion 22 -immatriculée au RCS n°509 349 494-) le fonds de commerce de négoce de produits de signalisation horizontale et de produits d'aménagement de sécurité ainsi que de prestations de contrôle y afférentes.

Il est ensuite prévu que, durant l'exercice 2011, la société Signature (immatriculée au RCS n°500 564 166) cède à la Société d'applications routières (immatriculée au RCS n°509 349 494) sa branche complète d'activité correspondant à son fonds de commerce susvisé mis en location gérance et ce, par apports partiels d'actifs avec effet rétroactif au 1er janvier 2011.

Le siège social de la Société d'applications routières (SAR) est situé au 41, rue des 3 Fontanot - 92000 Nanterre (N° Siret : 509 349 494 00021).

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la Société d'applications routières (SAR) à se substituer ainsi à la société Signature dans le marché communautaire dont elle est titulaire à compter de la date de notification du présent avenant.

Un marché passé avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldé est concerné : marché n° 09427409 : fourniture de produits de marquage et de signalisation au sol - lot n° 1 : fourniture de peinture routière.

Cet avenant ne change en rien le marché susvisé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 09427409 attribué à la société Signature et relatif à la fourniture de produits de marquage et de signalisation au sol - lot n° 1 : fourniture de peinture routière à la direction de la voirie au profit de la Société d'applications routières (SAR).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.